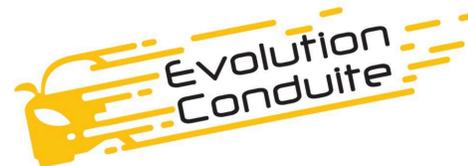




RÈGLEMENT INTÉRIEUR



- L'auto-école applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au REMC et la convention collective des établissements d'enseignement à la conduite.
- Tous les candidats inscrits dans l'établissement EVOLUTION CONDUITE se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction à savoir :
 - respect envers le personnel de l'établissement
 - respect du matériel et des locaux (propreté, dégradations...)
 - interdit de manger et de boire (sauf bouteille d'eau) dans la salle de code
 - interdiction d'utiliser le matériel vidéo
 - interdiction d'utiliser des appareils sonores (enceinte, téléphone portable...) pendant les séances pouvant créer une gêne aux autres candidats.
 - respecter le silence pour apprendre
 - respecter les horaires de l'établissement :



Horaires d'ouverture du Bureau



9h00-12h00 / 13h00-17h30 le lundi, mardi, mercredi, vendredi

13h00-17h30 le jeudi

Attention les horaires peuvent être modifiés les jours fériés (consulter le planning mis en place)

- Lors des séances de code en salle, inutile de se dépêcher de demander son résultat, l'important est d'écouter la correction de l'enseignant pour pouvoir comprendre ses erreurs.
- Si on vient pour une séance de code on y reste jusqu'à la fin pour ne pas déranger les autres élèves.
- Pour tout manquement à ces conditions, le candidat pourra se voir exclu de l'établissement et obligé de rembourser le matériel dégradé.
- Nous accordons une très grande importance au comportement des candidats pour maintenir un cadre convivial.



Tout acte de violence verbale ou physique pourra entraîner la restitution du dossier au candidat et l'exclusion définitive de l'établissement. Il en sera de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise d'alcool ou de drogues.

Fonctionnement de l'établissement :



Toute leçon non décommandée 48h à l'avance sera considérée comme due sauf cas de force majeure dûment justifiée.

- Les comptes clients doivent être soldés en suivant les modalités de paiement (ci-jointes en page 3 - règlement intérieur) mis en place par l'auto-école . En cas de non-respect, l'établissement se verra dans l'obligation d'annuler le passage de l'examen et de le reporter ultérieurement.
- L'établissement ne saurait être tenu pour responsable du retard du candidat dans la remise des documents nécessaires à la constitution de son dossier. Dès que le dossier est complet, l'établissement s'engage à le traiter sur le site de L'ANTS dans les meilleurs délais si le candidat a pris cette prestation dans son contrat.



les délais de la vérification et de la validation des Dossier Cerfa 02 et Cerfa 06 par L'ANTS varient selon le nombre de dossiers à traiter.

- Si le candidat choisit de ne pas se présenter à l'examen, il doit en avertir l'établissement au moins 7 jours ouvrables avant sa date d'examen. A défaut, il perdra les frais relatifs à cette prestation, sauf cas de force majeure dûment justifiée.



L'établissement s'accorde le droit de ne pas présenter un élève à un examen s'il considère que celui-ci a un niveau trop faible pour réussir. Si le candidat n'est pas d'accord, le personnel enseignant l'invitera à reprendre son dossier et à passer l'examen de son propre chef.

- Une date d'examen est toutefois accordée à tous les élèves avec l'accord de l'enseignant et un bilan favorable, afin d'optimiser les chances de réussite du candidat.
- La présentation aux examens est conditionnée par les places attribuées à l'établissement par la préfecture ainsi que par les places encore disponibles.

La formation et les épreuves :

- Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ du candidat. A l'issue de cette évaluation et en fonction du résultat obtenu par le candidat, une estimation du volume d'heures de formation nécessaire au candidat est établie. Ce volume n'est pas définitif, il peut varier au cours de la formation en fonction des aptitudes du candidat, de sa motivation, de sa régularité.

Le moniteur effectuera une ou plusieurs évaluation intermédiaire pour préciser l'évaluation de départ et il finira par une évaluation de fin de formation pour préparer l'examen de conduite.

- En début de leçon, l'enseignant fixe les objectifs de la leçon. A la fin de chaque leçon, il commente l'évolution observée du candidat en fonction des objectifs visés.



C'est l'enseignant qui détermine le niveau de son élève pour savoir s'il est apte à passer l'examen théorique et l'examen pratique.



Le jour de l'examen théorique et pratique, le candidat doit se présenter muni d'une pièce d'identité originale en cours de validité ; le cas échéant il ne pourra pas passer les examens.

➤ **Déroulement de l'examen pratique Voiture :**

L'examen dure environ 30/35mn dont 20/25mn de conduite effective. Au cours de l'examen, le candidat devra effectuer 2 manœuvres dont une au moins en marche arrière et répondre à 3 questions relatives aux vérifications intérieures et extérieures du véhicule portant sur la sécurité routière.

➤ **Déroulement de l'examen pratique Moto :**

L'épreuve HC dure 10 minutes (12 minutes du 1^{er} août 2020 au 31 décembre 2022 inclus).

L'épreuve HC permet de vérifier le niveau des savoirs et savoir-faire relatifs à votre moto (sens de l'équilibre, emploi des commandes, techniques d'inclinaison, d'évitement, freinage...).

L'épreuve HC est composé d'un enchaînement de 6 manœuvres :

- 3 manœuvres de maîtrise de moto à allure réduite, dont une sans l'aide du moteur
- 3 manœuvres de maîtrise de moto à allure plus élevée

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve CIR.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 5 épreuves CIR pendant les 3 ans qui suivent la date de réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique (code).

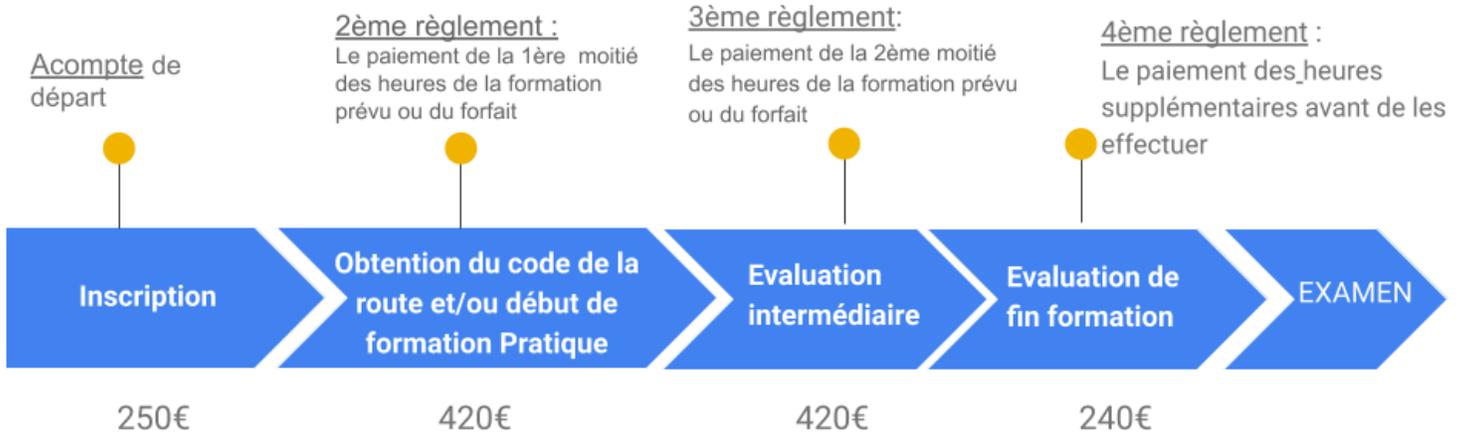
L'épreuve CIR dure 40 minutes (36 minutes du 1^{er} août 2020 au 31 décembre 2022 inclus).

Elle permet de vérifier que vous avez acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, vous devez obtenir au moins 21 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Modalités de Paiement client des Formations délivrées par l'auto-école

Evolution Conduite



Exemple de règlement pour une formation " Pack Complet B confort 23h" à 1090€ avec 5h supplémentaires

➤ Le candidat à l'obligation de se soumettre au règlement intérieur pour la bonne marche de l'établissement.

Vous remerciant par avance pour le respect de ce règlement.

Le responsable de l'établissement EVOLUTION CONDUITE, M. CLERCH Jeremy.

- J'ai lu et j'accepte les conditions générale du règlement intérieur de l'auto-école Evolution Conduite
- J'accepte les modalités de paiement de l'auto-école Evolution Conduite

Date : _____

Nom , prénom et signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)